

Comment devenir ostéopathe ?

Description

« Comment devenir ostéopathe ? » est l'une des questions fréquemment posées par les jeunes bacheliers. Pour pratiquer légalement, il faut intégrer **une formation diplômante au sein d'une école professionnelle d'ostéopathie**. Cette pratique médicale devient de plus en plus concurrentielle. La France dénombre près de 26 000 praticiens. Par ailleurs, le praticien peut :

- Ouvrir un cabinet d'ostéopathie ;
- Exercer en milieu médical ou hospice ;
- Devenir chercheurs en ostéopathie.

[Créer ma SELARL en ligne](#)

[Créer ma SELAS en ligne](#)

Que faut-il savoir sur le métier ?

L'ostéopathe **traite toutes sortes de maux avec ou sans douleur**. Son domaine de compétence est basé sur la restauration des systèmes du corps. Le praticien maîtrise à cet effet l'anatomie humaine. Il peut diagnostiquer une pathologie en palpant des endroits spécifiques.

Pour mieux cerner la physiologie, il pose une série de questions sur les symptômes et le passif médical. Ensuite, il **propose le traitement le plus adapté au patient**, qu'il soit enfant, adolescent, adulte ou senior. La majorité [des ostéopathes](#) exercent en cabinet libéral. Cependant, il peut se faire embaucher ou devenir [travailleur indépendant](#) en milieu hospitalier.

D'une manière générale, les patients consultent un ostéopathe **à cause d'une douleur au niveau des lombaires**. Il en est de même pour les tendinites, entorses, traumatisme post-opératoire et stress. Par ailleurs, le professionnel de soin paramédical traite les troubles urinaires, ORL et digestifs.

Quelles sont les qualités et compétences à acquérir pour devenir ostéopathe ?

Comment devenir ostéopathe ? L'improvisation n'a pas sa place dans cette discipline. Le prétendant doit **acquérir les compétences techniques nécessaires** à l'exercice du métier. Le sens du relationnel fait aussi partie des qualités requises pour devenir ostéopathe.

Il est aussi important d'avoir une éthique irréprochable et rassurer le patient autant que possible. **Patience, empathie et maîtrise de soi** sont les maîtres mots. Une **excellente condition physique** est obligatoire. Enfin, se constituer un carnet de rendez-vous est probablement ce qui prend le plus de temps.

Quelles études suivre pour devenir ostéopathe ?

La pratique de l'ostéopathie requiert du professionnalisme et des connaissances permettant de proposer les solutions propices aux pathologies détectées. Comment devenir ostéopathe sans suivre une étude spécialisée ? **Le futur praticien doit décrocher un diplôme d'ostéopathe avant d'exercer.**

Formation initiale

Pour obtenir les compétences techniques nécessaires pour devenir ostéopathe, **un apprentissage de 5 ans est requis après le BAC**. Au début, les formateurs dispensent des cours théoriques. Au fil de l'enseignement, les étudiants appliqueront leurs acquis dans des situations réelles.

La formation initiale doit être dispensée par **un établissement agréé par le ministère de la Santé**. Si tel n'est pas le cas, le diplôme sera invalide. Au terme de leurs études, les élèves bénéficient du titre d'ostéopathe homologué au niveau I, soutenu par un diplôme d'ostéopathe reconnu. Ils s'inscrivent alors au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Formation continue

L'apprentissage de l'ostéopathie est également possible en formation continue auprès des établissements professionnels. Ce format d'enseignement vise à **obtenir une spécialisation**. Pour ce faire, les ostéopathes en devenir doivent compléter 2600

heures de cours.

De leurs côtés, les professionnels de santé tels que les kinésithérapeutes sont dispensés des cours de biologie. À cet effet, **leur programme de formation se focalise sur la pratique ostéopathique**, ce qui correspond à au moins 1300 heures de cours.

À noter : la discipline propose plusieurs options de spécialisation, à l'instar de l'ostéopathie sportive, posturale, pédiatrique et aquatique. Les étudiants peuvent aussi choisir la filière biomécanique ou l'ostéopathie animalière.

Quel salaire pour un ostéopathe ?

Le salaire d'un ostéopathe varie en fonction de la situation et du lieu d'exercice. En règle générale, l'ostéopathe applique **des honoraires moyens de 50 à 70 euros par consultation**. À Paris, le montant de la consultation s'élève à 90 euros. Ainsi, un cabinet d'ostéopathie perçoit un revenu très variable.

D'un autre point de vue, le niveau d'expérience du praticien et le nombre de clients influent sur son chiffre d'affaires. **Un ostéopathe fraîchement diplômé touche environ 1 300 euros par mois**. Par ailleurs, le [salaire auto entrepreneur](#) œuvrant en cabinet libéral réputé s'élève à plus de 8 000 euros, voire 10 000 euros.

Un ostéopathe qui souhaite exercer son activité en cabinet libéral peut créer une [SELARL](#) ou une [SELAS](#). Ces formes juridiques sont des sociétés d'exercice libéral. Elles permettent aux professionnels libéraux de **conserver leur indépendance**, tout en protégeant leur patrimoine, en limitant la responsabilité des associés au montant de leurs apports dans le capital.

Quels sont les débouchés de ce métier ?

L'ostéopathe dispose d'un vaste champ d'intervention dans le cadre de la médecine humaine. Au terme des études en ostéopathie, les jeunes diplômés peuvent ouvrir **leur propre cabinet médical** et bénéficier du statut d'[entrepreneur individuel](#). Il leur est aussi possible d'**intégrer le milieu hospitalier** : cliniques, maternité et fédérations sportives, entre autres.

À l'heure actuelle, l'ostéopathie est très prisée **en entreprise et dans les maisons de retraite**. Cela ouvre davantage de débouchés aux aspirants ostéopathes. En effet, c'est un métier attractif avec une large clientèle. De surcroît, ceux qui songent à

améliorer et étendre la discipline peuvent œuvrer **dans le domaine de la recherche**.

À noter : le métier de la recherche en ostéopathie nécessite un an d'étude supplémentaire au sein d'un établissement agréé membre de la FNEOS.

Quelles évolutions de carrière l'ostéopathe peut-il envisager ?

Le métier d'ostéopathe ouvre droit sur un large panel de carrière au bout de quelques années d'activité. Si le praticien travaille en tant que salarié dans un cabinet médical, il peut [créer son entreprise](#). Pour faciliter la démarche, il est conseillé de **reprendre un cabinet libéral existant**.

Trouver un emploi en milieu hospitalier ou dans un hospice est aussi une option favorable. En intégrant la formation complémentaire en vue de se spécialiser dans une branche précise, l'ostéopathe donne une nouvelle orientation à sa carrière.

Devenir ostéopathe : quelle forme juridique choisir ?

Avant de se lancer, il est important de déterminer la forme juridique la plus adaptée à votre projet :

- L'auto-entreprise si vous souhaitez exercer seul ;
- Une forme sociétaire si le projet est porté par plusieurs associés. Il est notamment possible d'opter pour une SCP, une SEL ou une SCM.

L'ostéopathe exerçant seul

S'il choisit d'exercer seul, l'ostéopathe peut décider d'opter pour le statut de la micro-entreprise. Toutefois, **s'il dépasse les plafonds de chiffre d'affaires** imposé par cette forme juridique, il devra passer au régime de la déclaration contrôlée.

Le statut d'auto-entrepreneur

Ce statut, s'il bénéficie d'un **régime social et fiscal simplifié**, est soumis à des plafonds de chiffre d'affaires (CA), que l'ostéopathe devra respecter pour pouvoir créer une micro-entreprise.

Ainsi, pour 2023, le [plafond annuel de CA](#) pour les professions libérales est de **77 700€**

. L'ostéopathe qui dépasse ce plafond sur deux années consécutives perdra le bénéfice du statut de micro-entrepreneur à compter du 1er janvier de l'année suivante et sera soumis automatiquement au statut de la déclaration contrôlée.

La déclaration contrôlée

Ce statut, contrairement à celui d'auto-entrepreneur, est **beaucoup plus strict**, notamment en terme d'obligations comptables et fiscales :

- Application des règles de la **comptabilité de trésorerie** ;
- Tenue obligatoire d'un **livre-journal** des recettes et des dépenses ;
- Tenue d'un **registre des immobilisations et des amortissements** ;
- Non-assujettissement à la TVA ;
- Redevable de la taxe sur les salaires, etc.

Si ce statut peut également être choisi librement par l'ostéopathe au début de son activité, il est à noter qu'il n'est **pas toujours adapté** aux personnes ne pouvant bénéficier des services d'un comptable et ne disposant pas de connaissances suffisantes dans le domaine.

Les formes sociétaires

Puisqu'ils exercent une profession libérale réglementée, les ostéopathes souhaitant s'associer disposent d'un choix limité de formes juridiques.

La Société Civile Professionnelle (SCP)

Dans une SCP, les bénéfices sont **imposés directement chez les associés**. En effet, la quote-part des bénéfices leurs revenant seront soumis à l'Impôt sur le Revenu (IR), dans la catégorie des BNC. La société en elle-même n'est donc pas concernée par l'impôt.

La Société d'Exercice Libéral (SEL)

Ce type de société permet aux professionnels libéraux d'exercer leurs activités sous **forme de sociétés de capitaux**.

Il existe différentes formes de SEL, parmi lesquelles :

- La Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée (SELARL) ;

- La Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée (SELAS) ;
- La Société d'Exercice Libéral à Forme Anonyme (SELAFA).

Ces sociétés sont des **déclinaisons des formes** d'entreprises que sont la SARL, la SAS et la SA. Leur mode de fonctionnement est ainsi similaire à celui de la forme juridique dont elles sont issues.

A noter : A l'exclusion de la SELARLU qui est soumise à l'IR, toutes les autres formes de SEL sont soumises à l'IS.

La Société Civile de Moyen (SCM)

Il s'agit d'une structure juridique dont l'objet est la **fourniture de moyens**, personnels ou matériels, à ses membres dans le but de faciliter l'exercice de leur profession et c'est la [société civile de moyen](#).

Chaque membre conserve toutefois son **indépendance fiscale et sociale**, puisque chacun dispose de sa propre situation juridique. Il ne s'agit ici que de mettre en commun les moyens d'exploitations de l'activité, dans le but de réduire leurs coûts.

Cela peut constituer une alternative intéressante pour les professionnels disposant de peu de moyens, sachant, de plus que les sommes versées pour le fonctionnement de la SCM sont **déductibles des résultats** comptables de chacun.

FAQ

Comment intégrer une école d'ostéopathie ?

Pour devenir ostéopathe confirmé, il faut avoir un diplôme d'ostéopathie (DO). Ce dernier se prépare dans une école spécialisée après le BAC. Le futur étudiant doit être meilleur dans les matières scientifiques pour l'intégrer. L'âge minimum autorisé est de 17 ans au 31 décembre de l'année de début de formation.

Où faire ses études en ostéopathie ?

L'étude professionnelle en ostéopathie doit se faire au sein d'une école spécialisée agréée par le ministère de la Santé. FNEOS (Fédération Nationale de l'Enseignement

Supérieur en Ostéopathie) est une adresse de référence pour se former dans le métier. Elle propose un diplôme enregistré au RNCP.

Pourquoi vouloir être ostéopathe ?

L'ostéopathie est une branche médicale basée sur la manipulation pour diagnostiquer et traiter une pathologie. C'est le métier parfait pour les adeptes de la diversité, l'humain, la santé et le bien-être. Elle permet d'exercer dans un domaine en pleine expansion, et ce en toute indépendance. Le diplôme d'ostéopathe donne droit à un titre reconnu par l'État.